

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 43 (1914)

Heft: 14

Rubrik: Conclusions du rapport sur la question mise à l'étude

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conclusions du rapport sur la question mise à l'étude

Les conclusions de ce judicieux rapport, modifiées par le Comité de la Société d'éducation, sont les suivantes :

1. Les croquis au tableau noir forment l'un de nos meilleurs procédés d'intuition. Ils complètent l'observation directe et y suppléent au besoin.

2. Le dessin prête un précieux concours à toutes les branches du programme, mais spécialement aux leçons de choses, à la géographie, à l'histoire, au calcul, aux sciences naturelles et aux travaux manuels ; la méthode de concentration tire le dessin de son isolement et le lie naturellement aux autres branches du programme.

3. Nos musées scolaires doivent renfermer un certain nombre de tableaux préparés par le maître en rapport avec son programme. Les collections de dessin remédient à l'insuffisance de l'illustration de nos manuels.

4. Il faut procurer aux maîtres le moyen de se perfectionner dans l'art de tracer des croquis rapides. Il serait désirable que la Direction de l'Instruction publique organisât, à cet effet, des cours périodiques de dessin.

5. Dès la première année de scolarité, le goût inné de l'enfant pour le dessin doit être favorisé et peut être mis à contribution pour rendre les leçons intéressantes.

6. Le dessin est, avec les leçons de choses proprement dites, la base de la composition aux cours inférieurs, tandis qu'il n'en est que le complément dans les cours supérieurs.

7. Le dessin est le meilleur moyen de contrôle des tâches d'observation.

8. Il est désirable que l'école s'efforce de se procurer un matériel approprié.

9. Dans l'enseignement du dessin, il faut aviser à développer la justesse de l'œil, la souplesse et l'assurance de la main, afin de fortifier l'esprit d'observation, la mémoire visuelle, l'imagination créatrice et le goût artistique.

10. Il est à désirer que MM. les Inspecteurs imposent aux maîtres, dans leurs prochains programmes d'études, un certain nombre d'exercice pratiques et relatifs à diverses branches, avec adaptation du dessin comme auxiliaire. Il sera donné chaque année en conférence des directions spéciales sur l'interprétation des programmes dans le sens indiqué.

O. DUCRY, *secrétaire*.

Fribourg, le 25 juin 1914.